

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULOUSE

METROPOLE, COMMUNE DE PIBRAC

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SECURISE AU CROISEMENT DES ROUTES METROPOLITAINES M24 (ROUTE DE LEVIGNAC) - M24c (CHEMIN DE LA CHAUGE)

du 04 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus

Objet de l'enquête

La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 (Route de Lévig nac) et M24c (Chemin de la Chauge) en carrefour giratoire sur la commune de Pibrac.

Compte-tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, Toulouse Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, conformément à l'article L300-6 du code de l'urbanisme.

Autorité responsable du projet

Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, Rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole auprès de la Direction Politique des Espaces Publics - Pôle Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24c.

Durée, lieu et siège de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 04 juin 2024 08h30 au jeudi 27 juin 2024 18h00.

L'enquête est ouverte dans la commune de Pibrac. Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E24000035/31 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse en date du 21 mars 2024.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, présenté à l'enquête, est notamment composé des pièces administratives, de l'exposé de ses motifs, du procès verbal de la réunion d'examen conjoint, d'une notice d'incidence du projet sur l'environnement et de l'avis émis par l'autorité environnementale.

Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête en version papier sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine 31820 Pibrac
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Sur le site internet suivant :

Le dossier soumis à enquête est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique. Les documents y sont librement téléchargeables.
<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc -BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions:

sur un registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7j et 24h/24h via :

- le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>,
- la plateforme de participation Je Participe <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr> ou directement à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>;

Le public aura accès au poste informatique mis à disposition à Toulouse Métropole (6, rue René Leduc -BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

sur un registre papier, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par Monsieur le Commissaire Enquêteur, ouvert :

- à la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine à Pibrac
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :

giratoire-pibrac-m24@mail.registre-numerique.fr

par voie postale

En adressant un courrier au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête à Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5. Courrier à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demandé d'inscrire sur l'enveloppe : « Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Pibrac A l'attention de M. Gérard Bellecoste, commissaire enquêteur »

Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 07 juin 2024 de 16h à 18h à la mairie la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac).
- le mercredi 12 juin de 15h à 17h à la mairie de Brax (Salle du Conseil Municipal - 9 rue de la Mairie - 31490 Brax)
- le jeudi 20 juin de 10h à 12h à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac.)

Pendant sa permanence à la Mairie de Brax, le Commissaire Enquêteur recevra le public et ses observations. Le public n'aura pas la possibilité de consulter le dossier d'enquête papier ou de déposer une contribution dans un registre papier car les dossiers et les registres d'enquête restent en Mairie de Pibrac et au siège de Toulouse Métropole.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Dès leur réception, Monsieur le Président de Toulouse Métropole adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Madame le Maire de Pibrac et à Monsieur le Préfet, pour y être tenue à disposition du public sans délai pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également mise à disposition du public pendant 1 an au siège de Toulouse Métropole situé 6, Place René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Suite de l'enquête

Le Conseil de la Métropole, après avis de la Commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Toulouse Métropole

6, rue René Leduc - B.P. 35 821

31505 Toulouse Cedex 5

t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01

metropole.toulouse.fr

toulouse
métropole